

Du samedi 1er au vendredi 7 juin 2024
N°4028 (142^e année)

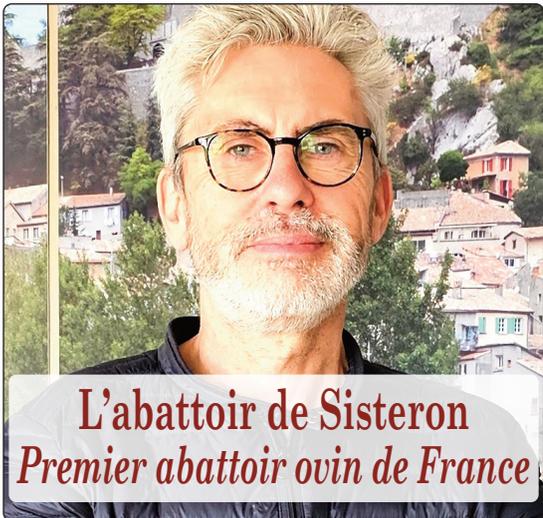
Depuis 1883
Journal Positif

www.sisteronjournal.com

Sisteron Journal

& Val de Durance

Journal d'intérêt local culturel, sportif, commercial et d'annonces légales



L'abattoir de Sisteron
Premier abattoir ovin de France



Une nouvelle bonne table
inaugurée à Sisteron



Celio Leone : grand espoir de
la Grosse Boule Sisteronaise !

DU 21 MAI AU 16 JUIN
À SISTERON

FÊTE DES MÈRES

FÊTE DES PÈRES

GRANDE TOMBOLA
Organisée par les commerçants adhérents de Apacs

A GAGNER

TOMBOLA FÊTE DES MÈRES
200€ DE CHÈQUES CADEAUX + 1 SOIN BIEN ÊTRE

TOMBOLA FÊTE DES PÈRES
200€ DE CHÈQUES CADEAUX + 1 REPAS POUR 2 PERSONNES

SAMEDI 25 MAI

1 ROSE OFFERTE PAR VOS COMMERÇANTS APACS*



Première journée Sport & Santé à la Citadelle

Les solutions fertilisantes de demain produites chez nous.

NOUS RECRUTONS

Technico-commercial Europe
Technico-commercial secteur 04/05/13
Technico-commercial Languedoc
Alternant(e) technico-commercial Bourgogne / Alsace
Alternant(e) Côte d'Or / Ain
Alternant(e) Savoie / Haute-Savoie
Alternant(e) Bas-Rhin / Haut-Rhin

OvinAlp
Haute fertilisation

La Tour du Puy, 05300 Val Buëch-Méouge

L'association dignoise Cœur de Lavande est à Sisteron



Depuis 2007, l'association créée et présidée par Jean Tripodi à Digne-les-Bains, vient en aide aux personnes en situation de handicap, à leurs aidants, mais aussi aux personnes seules qui cherchent du réconfort. Si son siège reste à Digne-les-Bains, l'association a créé une antenne à Manosque et vient tout juste de rejoindre Sisteron. Pour l'instant, seules quelques journées sont programmées à la maison paroissiale, dans les locaux du patronage, mais si des bénévoles se font connaître, Cœur de Lavande souhaiterait accueillir des aidants, des bénévoles, des personnes handicapées et des personnes seules, tous les lundis. Son président nous en dit plus : « Nous avons créé une antenne à Manosque et nous souhaitons maintenant pérenniser celle de Sisteron. Nous essayons de créer quelques rencontres d'ici cet été pour qu'en septembre, des bénévoles nous aient rejoint afin d'ouvrir tous les

lundis ici, dans les locaux du patronage. Nous proposons un temps de pause pour les familles, qu'elles puissent laisser leur enfant ou leur adulte souffrant d'un handicap, nous faisons des activités, des sorties, nous préparons le repas ensemble, et l'aidant peut prendre du temps pour lui ou, s'il le souhaite, rester avec la personne aidée. Notre objectif ? Aider les aidants, les aidés, les personnes âgées, les personnes isolées ».

Relier les associations entre elles

Les membres de Cœur de Lavande souhaitent aussi créer du lien entre les associations qui sont dans une démarche voisine, ou identique, comme l'affirme le président : « Nous sommes en train de créer un réseau où seront diffusées toutes les informations. Les associations communiquent en général dans leur réseau mais pas autour d'elles ». Par exemple, faire savoir que Cœur de Lavande est là le lundi, que telle autre association est là tel autre jour etc. « Notre idée est de faire des trous entre les trous du gruyère pour qu'ils se rejoignent. On n'est pas là pour prendre la place des autres, on est là pour proposer ce qui n'existe pas ».

Contact : 04 92 36 15 11

Mailto : association@coeurlavande.fr

Jean-Marie Delmaëre
jm.delmaere@gmail.com

Le Centre municipal s'expose

Le Centre Municipal des Loisirs de Sisteron, connaît un grand succès. Il faut dire que sa directrice, Carole Lasmarias, épaulée par Sylvie Gauthier, n'a de cesse de moderniser les activités proposées. Cette année, pas moins de 350 enfants et adultes ont participé aux nombreux ateliers du centre. Chaque année une exposition, mettant en valeur les ateliers de création, est proposée à la galerie Domnine. Le vernissage s'est déroulé le samedi 25 mai, en présence de Daniel Spagnou, maire, de plusieurs adjoints dont Jean-Pierre Templier, Bernard Codoul, Cécilia Louvion, ou encore Sylvia Oddou, conseillère municipale déléguée au Centre de loisirs et à la jeunesse. Nous notons aussi la présence de Mathilde et Léa Payan, respectivement chef de projets Petites Villes de Demain et déléguée adjointe à la Culture, de Robert Gay, vice-président du Conseil départemental, sans oublier les nombreux exposants, animateurs et visiteurs. Le maire a fait un discours élogieux.

De belles œuvres à voir

Cet événement est désormais incontournable et cette année, la Flamme Olympique étant passée par Sisteron, les Jeux Olympiques de Paris 2024 devaient être mis à l'honneur par Frédérique Maillart, animatrice en sculpture

et poterie. Didier Gagnard (restauration de fauteuils), Françoise Stephan (peinture sur porcelaine), Éliette Richaud (peinture sur vitrail), Lucien Granoux (vannerie), pouvaient être fiers de leurs élèves et des créations présentées. Malheureusement l'atelier de couture et poterie n'a pas pu être représenté. La vannerie quant à elle, a une petite place parmi les exposants, mais pas suffisamment pour montrer le travail de cette animation. Ce ne sont donc pas moins de 60 adhérents qui exposent leurs créations. Les visiteurs peuvent admirer ces magnifiques ouvrages jusqu'au 14 juin. Le spectacle de danse du Centre de Loisirs aura lieu le samedi 15 juin au Parc Massot Devèze.

Delphine Lazzarotto
delphinelazzarotto@gmail.com



À l'invitation de l'École de Musique Intercommunale (EMI) Sisteron-Buëch, une troupe de joyeux musiciens, Les Binioufous, a donné un concert déroutant et entraînant samedi dernier sur le parvis de la cathédrale, puis l'après-midi à l'auditorium Louis Jullien en compagnie de La Petite Bande de l'EMI. Le groupe est constitué de personnes d'âges différents, de niveaux différents, de parcours professionnels ou amateurs singuliers. Les hautbois sont majoritairement représentés, mais aussi des bassons, des flûtes traversières, des clarinettes, des cors anglais, des cuivres et une batterie. Le groupe reprend des morceaux connus avec une énergie communicative, se déplaçant constamment au milieu du public dans une joyeuse cohue, transmettant sa joie et son plaisir de partager sa musique. De nombreux enfants, qui ont appris à jouer sans partitions, accompagnent le groupe avec justesse, énergie et confiance. Un régal pour les oreilles et les yeux !



SALIGNAC en Fête

14-15-16 JUN 2024

VENDREDI 14/06	SAMEDI 15/06	DIMANCHE 16/06
16h30 OUVERTURE Jeux gonflables, churros 20h00 LOTO GÉANT EN PLEIN AIR Ambiance musicale TOUT LE WEEK-END SHACKING, BARAQUE À CHURROS, JEUX GONFLABLES GRATUITS POUR LES ENFANTS	12h00 SNACKING 14h30 CONCOURS DE BOULES Doublette formée. Consolante incorporée 10€/équipe (150€ + mise) 19h30 AIOLI SUR RÉSERVATION & AMBIANCE MUSICALE AVEC LES 3/4 06 95 58 53 30 25€ - Aioli + Fromage + Dessert + vin SOIRÉE MOUSSE AVEC DJ TOFF	9h30 MESSE DE TRADITION PROVENÇALE Avec le Quèdrille Sisteronais 11h00 APÉRITIF OFFERT PAR LE COMITÉ DES FÊTES 14h30 CONCOURS DE BOULES Doublette formée mixte. Consolante incorporée 10€/équipe (150€ + mise) 20h00 KARAOKE GÉANT 22h30 FEU D'ARTIFICE

BLOC-NOTE PRATIQUE

Pharmacie de garde : samedi 1er et dimanche 2 juin

U Express : 04 92 61 46 17.

Médecins : composez le 15

Pompiers : composez le 18

Maison de santé : 04 86 89 40 40

Centre hospitalier : 04 92 33 70 00

Chirurgiens dentistes : 04 92 32 16 56

Espace France Services Sisteron : 04 92 32 15 69

Ambulances Volpe : 04 92 61 09 49

Police Municipale : 04 92 61 58 34 / 06 03 03 42 62

Gendarmerie : 04 92 61 00 33

Mairie : 04 92 61 00 37

Restos du Coeur : 09 52 35 53 26

Vivre Sans Addiction : 06 52 28 44 24

ÉTAT-CIVIL OFFICIEL DE SISTERON

DU 22 AU 26 MAI 2024 : Néant.

MESSES ET DIVERS

Nous avons accompagné de nos prières

Richard EYSSAUTIER, Madeleine MARGERIE (Sisteron).

Samedi 1er juin 2024

10h-12h : Maison paroissiale, catéchèse CE1-CM2.

11h : Baptême de Matys CAILLET à l'église de Bevons.

14h : Rosaire à la cathédrale.

15h : Saison 3, épisode 8 de 'The Chosen' à la chapelle du Jalet.

18h30 : Messe à l'église de Peipin.

Dimanche 2 juin

9h30 : Messe à l'église de Noyers-sur-Jabron.

11h : Messe à la cathédrale.

Lundi 3 juin

16h30 : Patronage à la maison paroissiale.

18h : Groupe de prière à la chapelle du Jalet.

Mardi 4 juin

18h30 : Messe à St Domin.

Jeudi 6 juin

9h-21h (en continue) : Prière silencieuse à la cathédrale.

Du mercredi 5 au vendredi 7 juin

18h30 : Messe à la cathédrale.

CULTES PROTESTANTS

Chapelle catholique de la rue de Jalet à Sisteron

3e dimanche du mois (15h30).

ASSEMBLÉE DE DIEU "LE PHARE"

16, rue des Combes à Sisteron.

Dimanche : Culte à 10h / Mardi : Prière à 15h et 19h.

LEI GAVOT DE LA CIÛTADELLO

Proverbe provençal de la semaine

Vau mai ana au moulin qu'au medecin.

Il vaut mieux aller au moulin que chez le médecin.

L'abattoir : toujours en tête mais avec une production en baisse !



En 2023, 441.509 agneaux ont été abattus à l'abattoir municipal de Sisteron, soit 21.123 de moins que l'année précédente qui fut, il faut le dire, une année record après une progression constante depuis des années. Le premier abattoir ovin de France, et l'un des premiers en Europe, a constaté une baisse de 4,6% des abattages en 2023. Il faut toutefois relativiser ce chiffre puisqu'en France, la baisse est de 7,2%, et que toute l'Europe est touchée (pas seulement pour l'agneau). Franck Cailly met les pendules à l'heure : « Nous avions anticipé cette baisse d'activité et nous l'avons compensée par une augmentation des tarifs d'abattage début 2022, puis début 2023, ce qui nous a permis d'arriver à l'équilibre en fin d'année ».

Mais pourquoi cette baisse ?

« Elle est structurelle. Il y a moins d'éleveurs, et les gens consomment moins de viande et donc moins d'agneaux. Avec moins d'éleveurs, il y a moins d'animaux vivants, et on ne re-

viendra pas en arrière, ça perdurera ! L'élevage des agneaux est contraignant, et la prédation dans nos régions, est un phénomène qui tend à décourager les éleveurs ». Et il faut trouver des bergers pour la transhumance. De plus, comme dit plus haut, la consommation de viande, et donc d'agneau, diminue. Franck Cailly souligne que selon une très récente étude, 80% des consommateurs d'agneau ont plus de 50 ans. Déjà, la viande d'agneau est plus chère que la volaille, le porc, le bœuf et on cuisine moins aussi « or, la viande d'agneau se prépare (barbecues mis à part), et on n'en consomme pas forcément au quotidien ». Quoi qu'il en soit, la production est assurée car 88% des abattages proviennent de clients solides qui ont signé un engagement de tonnage.

Sinon, on note une baisse des charges de fonctionnement de 4,3%, et la situation salariale (plus de 50 personnes) est bonne : « Nous avons de très bonnes relations avec la ville de Sisteron, notre propriétaire, et avec l'administration. Tous ont une oreille attentive ». Franck Cailly se félicite aussi d'avoir un personnel de grande qualité, beaucoup de jeunes, pas de problème de recrutement : « Les gens sont fidèles, le turn-over est relativement faible, et nos propres salariés sont prescripteurs, ils envoient leurs amis ». Deux points sont toutefois à surveiller : la construction d'une station de prétraitement des eaux usées, afin de limiter les nuisances avant leur arrivée à la station dépurative de la zone d'activités ; et aujourd'hui l'abattoir doit payer 140 000€ pour les faire enlever, les filières n'existant plus : « Je suis optimiste pour l'avenir, mais nous devons simplement rester très vigilants sur les arbitrages, notamment sur la station de prétraitement ».

Jean-Marie Delmaëre
jm.delmaere@gmail.com

Les Brèves SisteronNaises

Conseil municipal. - Lors de la dernière séance du Conseil, les subventions aux associations ont été attribuées. Parmi ces dernières notons 34.500€ pour le Comité des fêtes, 30.500€ en faveur du SFC ainsi que pour le COS rugby, ou encore 23.400€ pour l'association Canine Sisteronnaise. Le détail des subventions sera publié prochainement.

Fête des Mères. - Comme chaque année, le maire de Sisteron, Daniel Spagnou, accompagné de Christine Reynier, adjointe aux Affaires sociales, s'est rendu à l'Ehpad des Cigalines afin de souhaiter une bonne fête aux résidentes ainsi qu'aux mamans du personnel soignant qui les accompagnent chaque jour avec bienveillance. Les élus ont ensuite rendu visite aux résidentes de la Résidence pour Personnes Âgées des Visitandines. Toutes les mamans ont reçu un cadeau.

Comité des fêtes du Thor. - L'assemblée générale du Comité des fêtes du Thor s'est tenue dernièrement. Il a été notamment évoqué le programme de la prochaine fête du quartier qui se déroulera du 26 au 28 juillet prochains. Ces festivités demeurent un véritable temps fort pour Sisteron.

Salon toutes collections. - L'Association Philatélique Sisteronnaise organisait dimanche dernier son 1er salon toutes collections. Aussi les visiteurs qui se sont rendus à la salle de l'Alcazar ont découvert : timbres, lettres, cartes postales anciennes, monnaies, médailles, muselets, miniatures, fèves, étiquettes, vieux papiers, objets et livres anciens... Une belle animation !

Des lycéens du lycée Paul Arène étaient à Budapest !

En janvier 2023, des élèves de Terminale Bac Pro ou de mention Complémentaire pâtisserie, ont été envoyés pour leur période de stage en entreprise, à Budapest en Hongrie. Quatre élèves de Terminale Bac pro Agora sont restés 4 semaines là-bas, deux à l'institut français, et deux dans une entreprise de location d'appartements de luxe. Au printemps, ce sont huit élèves de terminale Bac pro hôtellerie et de mention complémentaire qui sont restés 4 semaines pour effectuer des stages dans des restaurants en plein centre-ville. Cet automne, huit élèves en Terminale Bac pro cuisine, service et Agora sont repartis. En avril dernier, dix élèves de l'hôtellerie sont partis 4 semaines. Au total, trente élèves ont bénéficié du programme Erasmus sur environ une année.

Ces stages sont financés par le programme européen Erasmus

1.300 euros sont dédiés pour chaque étudiant, ce qui permet de rémunérer un organisme qui se charge de trouver des formations de qualité, de louer un appartement et d'assurer le suivi des élèves. Les avantages de ce programme sont multiples : progrès immédiats en langues étrangères (anglais, italien, hongrois) ; valorisation pour l'obtention du diplôme et curriculum vitae ; expérience très positive pour la confiance en soi. Un travail promptement mené en équipe par la proviseure, Corine Ghesquier et son équipe (intendance, secrétariat, Conseiller principal d'éducation, enseignants). Les élèves qui ont participé à ces stages en Hongrie ont reçu un diplôme en présence de la proviseure et leurs professeurs.

Didier Capdevila
didiercapdevila@gmail.com



COMMUNE DE SISTERON AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2024/447 ST BC/PB/CT en date du 30 avril 2024 le Maire de Sisteron a décidé de procéder à une enquête publique sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la Commune de Sisteron du LUNDI 27 MAI 2024 au VENDREDI 14 JUIN 2024 inclus soit pendant 19 jours consécutifs.

Madame Françoise BROILLARD a été désignée Commissaire Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Marseille.

Les pièces du dossier d'enquête publique consultables sur support papier ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuilles non mobiles côté et paraphé par le commissaire enquêteur permettant de recueillir les observations du public, seront accessibles durant toute la durée de l'enquête publique à la Mairie de Sisteron, services techniques, place de la République aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Le public pourra adresser ses observations, propositions et contre-propositions :

- Par voie postale à Madame le commissaire enquêteur au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante : Madame le commissaire enquêteur - Enquête publique MODIFICATION P.L.U n°2 Hôtel de Ville B.P. 100 - 04203 SISTERON CEDEX
- Par mail : plu@sisteron.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux jours et heures à la mairie de Sisteron les :

- LUNDI 27 MAI 2024 de 9h00 à 12h00
- SAMEDI 8 JUIN 2024 de 9h00 à 12h00
- JEUDI 14 JUIN 2024 de 14h00 à 17h00

À l'expiration du délai de l'enquête publique, le registre d'enquête sera clos par le commissaire enquêteur et mis à sa disposition. Ce dernier convoquera dans la huitaine, les responsables des projets et leur communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse, en les invitant à produire dans un délai de quinze jours leur mémoire. En réponse, dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur adressera au maire de Sisteron le dossier d'enquête publique, le registre, un rapport et dans un document ses conclusions motivées au titre de l'enquête publique requise.

Le maire de Sisteron adressera une copie du rapport et les conclusions motivées au Préfet des Alpes de Haute Provence, ainsi qu'au Président du Tribunal Administratif de Marseille.

Le rapport et les conclusions motivées seront tenus à la disposition du public en mairie de Sisteron, et à la Préfecture des Alpes de Haute Provence aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.

Le rapport et les conclusions motivées seront également consultables sur le site internet de la commune (www.sisteron.fr). L'ensemble de ces documents seront consultables pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

À l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du P.L.U. ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de P.L.U. en vue de cette approbation.

Le Maire,
D. SPAGNOU

Conseil municipal de Sisteron : procès-verbal officiel de la réunion du 11 avril 2024

Président de séance : Daniel SPAGNOU, maire.

Secrétaire de séance : Hugo PICHON, conseiller municipal.

Délibération 2024-04-01-SG et 2024-04-02-SG

Étaient présents : Spagnou D. Templier JP. Reynier C. Pérard F. Peloux N. Cououl B. Gherbi C. Laugier N. Louvion C. Touche C. Garcin F. Gallo C. Clares P. Rodriguez C. Galantini V. Oddou S. Muns A. Schmaltz É. Payan L. Pichon H. Clément JL. Jaffre S.

Procurations : Brunet M. à Spagnou D. ; Boy JP. à Templier JP ; Jourdan É. à Reynier C. ; Morard S. à Layan L. ; Sebani S. à Jaffre S.

Absente excusée : Feraud S.

Absent non excusé : Deriche C.

Quorum : 22 conseillers présents sur 29 (quorum atteint).

Délibération 2024-04-03-SG à 2024-04-17-SF

Étaient présents : Spagnou D. Templier JP. Reynier C. Pérard F. Peloux N. Cououl B. Gherbi C. Laugier N. Louvion C. Touche C. Garcin F. Gallo C. Clares P. Rodriguez C. Galantini V. Oddou S. Muns A. Schmaltz É. Payan L. Pichon H. Clément JL. Jaffre S. Feraud S.

Procurations : Brunet M. à Spagnou D. ; Boy JP. à Templier JP ; Jourdan É. à Reynier C. ; Morard S. à Layan L. ; Sebani S. à Jaffre S.

Absent non excusé : Deriche C.

Quorum : 23 conseillers présents sur 29 (quorum atteint).

Ouverture de la séance à 18 heures

Jean-Pierre TEMPLIER nous informe que : « Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports a nommé au grade de Chevalier dans l'Ordre des Palmes Académiques, au titre de la promotion du 1er janvier 2024, notre Maire Daniel SPAGNOU, nous pouvons tous le féliciter. »

Le maire Daniel SPAGNOU remercie Jean-Pierre TEMPLIER et donne les informations suivantes : Depuis le 3 avril 2024, Fabienne MONMARSON a été nommée sous-préfète, directrice de cabinet du préfet des Alpes de Haute Provence ; Départ de Corinne BORD sous-préfète de Castellane, elle s'occupait notamment des Maisons France Services, elle vient d'être nommée Sous-Préfète de Vienne. Monsieur le Maire lui adresse toutes ses félicitations ; Le 'Sisteron Recrute' qui a eu lieu le 9 avril a été un grand succès, malgré le mauvais temps. Plus de 250 demandeurs d'emplois sont venus, 40 entreprises ont fait des offres (200 offres d'emplois) et 30 entreprises étaient présentes le jour du 'Sisteron Recrute' : « Je remercie Nicolas LAUGIER Président de la SEM et Marianne DIDIER Directrice qui ont organisé cet événement de façon parfaite » ; Le Conseil d'administration de l'Agence de l'eau a attribué une subvention de 653.085€ pour la mise en place d'un prétraitement des effluents de l'abattoir. Monsieur le Maire remercie l'Agence de l'eau ; La Grosse Boule est Championne de France N2 pour la 2e année consécutive, M. LEONE et M. DUSSAILLANT vont concourir pour être champion de France individuel dimanche prochain : « Tous nos encouragements les accompagnent » ; Nicole PELOUX a rejoint l'ANEM (Association Nationale des Elus de la Montagne) le 11 mars 2024. Elle a été élue aux commissions permanentes de l'Espace Urbanisme, ainsi qu'au Développement économique et produits de la montagne. C'est un honneur pour la ville.

Monsieur le Maire fait part des comptes rendus de réunions des commissions municipales : Commission Finances, Economie, Tourisme, Commerce, Artisanat du 27 Mars 2024 ; Commission d'Urbanisme du 8 avril 2024.

Monsieur le Maire rappelle que les comptes-rendus sont à la disposition des élus qui souhaitent les consulter.

Monsieur PICHON, secrétaire de séance, donne lecture des délibérations du dernier conseil municipal.

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2024

Monsieur le Maire soumet au vote le Procès-Verbal de la séance précédente qui est adopté à l'UNANIMITÉ.

2 - Compte rendu des actes passés entre le 21.03.2024 et le 3.04.2024 conformément à la délibération du 23.05.20 de délégation du conseil municipal au maire de certaines de ses attributions. Rapporteur : Jean-Pierre TEMPLIER

3 - Compte rendu des actes passés entre le 21.03.2024 et le 3.04.2024 (marché) conformément à la délibération du 23.05.20 de délégation au maire en matière de marchés publics en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Rapporteur : Patrick CLARES

4 - Délibération Secrétariat Général

a) Délégation de Service Public de l'Abattoir de Sisteron - modification unilatérale.

Mme GARCIN et M. CLEMENT ne prennent pas part au vote.

Rapporteur : Jean-Pierre TEMPLIER

La Commune de Sisteron a conclu le 2 juin 2017, à l'issue d'une procédure de mise en concurrence, une convention de délégation de service public avec la société SA Exploitation Abattoir municipal de Sisteron (S.E.A.S) pour assurer l'exploitation de l'abattoir communal.

La convention portant délégation de service public a été conclue pour une durée de 7 ans à compter de la date d'effet du contrat. En conséquence, la délégation de service public arrivera à échéance le 1er juin 2024. Afin de garantir la conti-

nuité du service public de l'abattoir, la municipalité a d'ores et déjà acté le principe de la mise en œuvre d'une nouvelle procédure de dévolution visant à renouveler la délégation de service public. Une délibération, en ce sens, a été votée, le 20 septembre 2023. Parallèlement à la préparation de la procédure de renouvellement de la délégation de service public, la Commune a été contactée par le délégataire et par la société Alpes Provence Agneaux (APA).

La société APA représente 65% de l'activité de l'abattoir. Malgré sa forte activité, la société a informé la commune, que son équilibre économique et donc le maintien de son activité au sein de l'abattoir de Sisteron dépendait de sa capacité à stocker dans des chambres réfrigérées des carcasses de bovins. Pour ce faire, cette dernière demande une autorisation d'occupation du domaine public sis dans le périmètre de l'abattoir, afin de pouvoir construire et aménager des espaces de stockage réfrigérés et des espaces de découpes dédiés à son activité bovine. La localisation sollicitée au sein de l'abattoir permettrait à la société APA, tout en stockant ses bovins, de maintenir son activité ovine à l'abattoir de Sisteron, permettant ainsi d'assurer la pérennité de l'exploitation de l'abattoir de Sisteron. Au regard des éléments communiqués, la Commune a dû intégrer ces évolutions potentielles dans le cadre de la détermination du périmètre de la future délégation et a de ce fait suspendu l'élaboration des supports de la nouvelle procédure de dévolution. Parallèlement les services de la DDETSPP (directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations) ont réalisé 3 contrôles les 25 septembre, 19 octobre et 23 octobre 2023. À la suite de ces différents contrôles, les services ont émis plusieurs préconisations dont la liste des équipements à réaliser afin d'assurer le respect de la réglementation en matière bovine. Les services de la DDETSPP prévoient la construction d'une chambre froide, d'un réseau de rails adapté à la taille et au poids des carcasses et d'un espace atelier. Or, la mise en œuvre de telles préconisations emporterait là encore des modifications contractuelles nécessaires à la délégation de service public. En outre, la construction des installations dédiées à l'activité bovine ne rentre pas dans le périmètre du service public de l'abattoir municipal de Sisteron, entièrement dédié à l'abattage, à la découpe et à la réfrigération des ovins. En raison de leurs nature et spécificités, la réfrigération et la découpe de bovins ne constituent pas plus des activités accessoires du service public actuel. Dès lors, l'intégration de cette activité dans le cadre de la délégation en cours ou de son renouvellement n'apparaît pas juridiquement fondée. Cependant, cette occupation qui tout en étant étrangère à la délégation de service public, constitue néanmoins une opération d'intérêt général relevant de la compétence de la commune dès lors que ledits aménagements sont susceptibles de concourir à l'équilibre économique de l'activité d'abattoir et par voie de conséquence à la continuité du service public de l'abattoir. Compte-tenu de l'importance de l'activité générée par la société APA au sein de l'abattoir de Sisteron (environ 65% de l'activité totale), le stockage des carcasses bovines garantirait la viabilité économique de l'abattoir de Sisteron et par suite le maintien de la filière ovine sur le territoire. La mise en œuvre de ce qui précède implique une modification du contrat en cours. Dans ce cadre, une réunion a été organisée à l'initiative de l'autorité déléguante et des représentants du délégataire la société SEAS, le 9 février 2024 en Mairie.

Le 22 mars dernier, une lettre valant notification préalable à une décision de modification unilatérale éventuelle de la convention de délégation de service publique pour motif d'intérêt général a été adressée au délégataire sollicitant ses observations sur les conditions de la modification unilatérale envisagée. Le délégataire a répondu par lettre du 29 mars 2024. L'objet de la présente délibération consiste ainsi à autoriser le Maire à prendre formellement la décision de modifier unilatéralement le contrat de délégation de service public contracté avec la société SEAS, au visa de la procédure contradictoire mise en œuvre. Le projet de décision portant modification unilatérale des termes du contrat de délégation de service public est joint en annexe à la présente délibération.

La modification opérée a pour objet

1. De redéfinir le périmètre de la délégation de service public en cours, en opérant le détachement de l'emprise qui sera occupée par la société APA ; 2. De prolonger sa durée d'un an, jusqu'au 31 mai 2025 (permettant la réalisation des travaux de séparation) ; 3. D'ajuster la redevance locative due par le délégataire (au prorata de la surface retirée du périmètre de la DSP, soit 5%).

Le projet de décision du Maire reprend l'ensemble des articles et dispositions contractuelles concernées par la modification.

Vu le Code général des collectivités territoriales ; Vu le Code de la commande publique ; Vu la notification préalable et la réponse du délégataire en date du 29 mars 2024 ; Il y a lieu d'APPROUVER le principe du recours à une modification unilatérale au contrat de délégation de service public, d'APPROUVER les termes de la modification unilatérale tels qu'exposés au projet de décision joint à la présente délibération, d'HABILITER M. le Maire à prendre la décision de modification unilatérale conformément au dispositif qui précède et de l'AUTORISER à prendre toute décision et à signer tous actes utiles à l'exécution de la présente délibération. Accord du Conseil municipal à l'UNANIMITÉ.

b) Délégation de Service Public pour l'exploitation du Camping 'les prés-hauts' - modification non substantielle du périmètre de la délégation - approbation d'un avenant N°1-LICENCE IV.

Rapporteur : Sylvia ODDOU

La Commune a confié à la SAS CPH CAMPING PRES-HAUTS au moyen d'un contrat de concession de délégation de service public conclu le 9 août 2021, pour une durée de 14 ans et un mois à compter du 1er octobre 2021. L'échéance du terme de cette concession est fixée au 31 octobre 2035. Au terme des 3 premières années d'exploitation, le délégataire a soumis à la collectivité publique la proposition d'un renforcement de l'attractivité des activités déléguées au moyen de l'exploitation d'une licence de débit de boisson. Au bénéfice de ce constat partagé, la Commune a souhaité privilégier une acquisition à son initiative d'une

telle licence et son incorporation dans le périmètre des activités déléguées au titre du contrat susmentionné. En considération de ce qui précède, la Commune s'est portée acquéreuse et est titulaire d'une licence de débit de boissons de type IV qui l'autorise à vendre des boissons alcoolisées de 4ème et 5ème groupe en vue de leur consommation sur place. Par acte notarié du 29 septembre 2023, la ville de SISTERON a acquis, suivant délibération n° 2023-08-01 SG du 19 juillet 2023, une licence IV à titre onéreux auprès de Direction Régionale des Finances Publiques de la Région Provence Alpes Côte d'Azur et du département des Bouches du Rhône - Division des missions domaniales - Pôle gestion des patrimoines privés pour un montant de 15.000 € majoré de 1601,17 € de frais d'acte dans le cadre de la succession de M. Georges GACHET, exploitant de débit de boissons, décédé le 14/11/2020, succession déclarée vacante par ordonnance du Président du Tribunal Judiciaire de Digne-les-Bains en date du 07/07/2022.

Considérant qu'il y a lieu de passer un avenant n°1 au contrat de concession de service public pour l'exploitation du Camping « Les Prés Hauts » conclu le 9 août 2021 afin d'inclure l'exploitation de la licence IV ainsi acquise dans le périmètre des activités déléguées et d'en tirer les conséquences de droit, quant au montant de la redevance due par le délégataire à l'autorité organisatrice au titre des biens mis à disposition. Vu le Code général des collectivités territoriales ; Il y a lieu d'APPROUVER les termes du projet d'avenant ci-après annexé, d'HABILITER Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'avenant n°1 ci-après annexé et d'HABILITER Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Accord du conseil municipal à l'UNANIMITÉ.

Arrivée de Madame Stéphanie FERAUD.

c) Délégation de Service public de la Citadelle - autorisation de réaliser des travaux complémentaires initialement non prévus au contrat - engagement de non-modification du projet ou de l'opération (FEDER). M. BRUNET ne prend pas part au vote.

Rapporteur : Léa PAYAN

La commune a confié à l'association A.T.M (Arts, Théâtre, Monuments) l'exploitation et l'animation, le développement et la valorisation du site et du monument historique de la citadelle au moyen d'un contrat de concession de délégation de service public conclu le 25 octobre 2019, pour une durée de 6 ans à compter du 1 janvier 2020. L'échéance du terme de cette concession est fixée au 31 décembre 2025. L'association A.T.M a engagé depuis quelques années, une réflexion sur les actions susceptibles de favoriser le rayonnement et l'attractivité de la Citadelle de Sisteron qui s'avère être un élément majeur du patrimoine culturel et touristique de notre territoire. L'association a dans le cadre de cette réflexion posé des éléments de diagnostic et mis en évidence une muséographie actuellement minimaliste et vieillissante ne répondant plus aux standards d'un site de cette envergure. Au terme de cette réflexion, l'association A.T.M a conçu un projet ambitieux de muséographie immersive et a sollicité de la commune l'autorisation de réaliser ce projet. Dans le cadre d'une demande initiale du 5 octobre 2023. Ce projet ambitionne une complète renaissance du site de la citadelle. Le coût total des investissements est évalué à 1.000.000€ dans sa configuration initiale, mais nécessite un phasage des travaux au-delà de l'échéance du terme du contrat actuel. Le projet complet en effet, sous réserve d'un démarrage effectif au cours de l'exercice 2024, implique des investissements y compris sur les exercices 2026 et 2027, soit 2 ans au-delà de l'échéance normale du contrat. Par ailleurs, le délégataire a inscrit cette action dans le cadre des financements de la Région et du FEDER. Dans le cadre du comité de suivi du contrat de concession, diverses hypothèses ont été envisagées : L'hypothèse d'un avenant incluant les travaux avec une prolongation du contrat englobant la durée d'amortissement, ainsi que l'hypothèse d'un avenant incluant les investissements et prolongant le contrat pour la seule durée des travaux ; ne peuvent être retenus juridiquement, compte tenu des termes du contrat et du caractère substantiel d'une telle modification par voie d'avenant ; L'hypothèse d'une fin anticipée du contrat de concession et l'incorporation du projet dans le cadre d'un nouveau contrat, ne s'avère pas ici compatible avec le calendrier des financements régionaux et FEDER, compte tenu des délais incompressibles de procédures et eu égard à l'aléa que revêt intrinsèquement une nouvelle procédure de dévolution quant au porteur de projet. Dans ce contexte, l'analyse juridique aboutit à privilégier une autorisation donnée au délégataire d'avoir à réaliser les travaux projetés à son initiative, sur le fondement des dispositions de l'article 14.3 du contrat de concession et dans le cadre du contrat actuel. Cette solution étant exclusive de toute prolongation, le projet de muséographie immersive est élargi par phases successives, de sorte que la première phase puisse être réalisée d'ici au 31 décembre 2025. Le projet ainsi recalibré prévoit la réalisation des investissements ci-après : L'aménagement de trois espaces muséaux : à la Chapelle l'histoire du monument, dans la poudrière sud l'histoire du X^e siècle et dans la première salle de la poudrière Vauban celle du Festival ; L'aménagement des bastions Notre-Dame et du Gouvernement sur les thèmes de la Ville et de Napoléon ; Le thème de la géologie-Durance-Buëch sera présenté à côté de la table d'orientation, face à la cluse ; Une aire de détente sera créée pour les visiteurs sur la 3^e terrasse Sud, la signalétique sera repensée et un nouveau plan de visite proposé ; Enfin, des équipements d'exposition temporaire en extérieur viendront compléter cet ensemble. Le montant total du projet ainsi recalibré s'élève à 540.337€ TTC. Ce périmètre révisé a fait l'objet d'une sollicitation formelle portant demande d'autorisation en date du 21 mars 2024. Le délégataire souhaite solliciter diverses demandes de financement auprès de l'Europe, l'État et la Région. Conformément aux principes dégagés par le juge administratif, les investissements ainsi réalisés faisant corps avec le monument et s'avérant indispensables à l'expérience muséale des usagers-visiteurs de la Citadelle, constitueront des

biens de retour et comme tels seront destinés à revenir dans le patrimoine communal à la fin du contrat de concession, moyennant le versement par la commune au profit du délégataire d'une indemnité correspondant à la valeur nette comptable des investissements, déduction faite des subventions éventuellement reçues pour leur réalisation. Aux ouvrages proprement dits, seront associées les études indispensables à la conservation et à la continuation du projet. Dans l'hypothèse où notre collectivité, estimerait devoir pérenniser le mode de gestion concessif du site, ce montant indemnitaire sera repris dans le cadre de la procédure de dévolution afférente à la conclusion du prochain contrat de concession à titre de contribution financière imposée au futur délégataire. Cette contribution viendra alors s'ajouter aux engagements financiers souscrits par le futur délégataire au soutien du futur contrat. En l'état de la réglementation applicable, l'actuel délégataire ne dispose d'aucune garantie quant aux choix qui seront opérés par la collectivité publique (maintien du mode de gestion concessif, désignation du nouveau délégataire...) au terme du contrat actuel. Pour autant, toute opération éligible à un financement au titre des fonds FEDER pour la période 2021-2027 et comprenant un investissement dans une infrastructure et/ou un investissement productif, est soumise à des obligations de pérennité, conformément à l'article 65 du règlement (UE) n°2021/1060, et ne doit donc pas connaître de modification importante dans les cinq ans suivant son achèvement. Afin de satisfaire à cette obligation, la commune doit consentir à un engagement de pérennité conformément aux dispositions susmentionnées. Au cas présent, il y a lieu de prendre l'engagement de ne pas affecter les investissements supports des financements FEDER d'une modification substantielle pour une durée de 5 ans à compter de l'achèvement des ouvrages réalisés dans le cadre de ce financement. En complément de cet engagement, et compte tenu de l'intérêt pour la commune de poursuivre l'opération entreprise, il y aura lieu le cas échéant d'intégrer la phase 2 du projet global dans le cadre des investissements à réaliser dans le cadre du nouveau contrat à intervenir, si tel était le choix de notre collectivité, à compter du 1er janvier 2026. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal de : HABILITER Monsieur le Maire, ou son délégué, à autoriser la réalisation des travaux envisagés par le délégataire A.T.M. pour un montant de 540.337 € TTC, selon les dispositions de l'article 14.3 du contrat de concession du 25 octobre 2019, conformément au projet de phase 1 ; DIRE que les ouvrages, éléments d'ouvrage, aménagements, agencements et installations, autorisés constitueront des biens de retour et comme tels seront destinés à revenir dans le patrimoine communal à la fin du contrat de concession, moyennant le versement par la commune au profit du délégataire d'une indemnité correspondant à la valeur nette comptable des investissements, déduction faite des subventions éventuellement reçues pour leur réalisation ; DIRE que les études indispensables à la conservation et à la continuation du projet bénéficieront du même régime juridique ; AUTORISER Monsieur le Maire à consentir au nom de la commune l'engagement de ne pas affecter les investissements supports des financements FEDER d'une modification substantielle pour une durée de 5 ans à compter de l'achèvement des ouvrages réalisés dans le cadre de ce financement, au sens des dispositions de l'article 65 du règlement (UE) n°2021/1060 ; HABILITER Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération. Accord du conseil municipal à l'UNANIMITÉ.

5 - Délibérations Service Comptabilité

a) Vote des taux des contributions directes - Année 2024

Rapporteur : Jean-Pierre TEMPLIER

Depuis 2020 les communes membres d'un EPCI à fiscalité propre et fiscalité professionnelle unique ne disposaient d'une liberté de vote de taux qu'en matière de taxes foncières sur le bâti et le non bâti ; à partir de 2023 les communes récupèrent une liberté élargie et doivent à nouveau voter le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires en respectant les règles de lien entre les taux. Par voie de conséquence sur examen de la Commission des Finances il est proposé un maintien du taux de Taxe Foncière sur les propriétés Bâties à 48,70%, du taux de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires à 9,65% et du taux de Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties à 67,44%. Sur le produit fiscal global de 7.706.796 € l'État exercera une ponction estimative de 2.598.893 € au titre de la contribution au mécanisme de coefficient correcteur de suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale et de transfert de toutes les taxes foncières au bloc communal.

Taxe Habitation Résidences Secondaires

Bases notifiées : 1.081.000€.

Taxi applicables par décision du Conseil municipal : 9,65%.

Produits avec les taux proposés : 104.317€.

Taxe Foncière sur le Bâti

Bases notifiées : 15.434.000€.

Taxi applicables par décision du Conseil municipal : 48,70%.

Produits avec les taux proposés : 7.516.358€.

Taxe Foncière sur le Non Bâti

Bases notifiées : 127.700€.

Taxi applicables par décision du Conseil municipal : 67,44%.

Produits avec les taux proposés : 86.121€.

Il y a lieu d'APPROUVER et de VOTER les taux des contributions directes définis ci-dessus. Accord du Conseil municipal par 24 Voix POUR et 4 ABSTENTION (CLEMENT JL., JAFFRE S., FERAUD S., et SEBANI S.).

Jean-Louis CLEMENT prend la parole : « Cher Collègues, Vous nous présentez un budget principal avec une hausse globale de 9,28% du budget de fonctionnement, pourcentage bien au-delà des chiffres de l'inflation. Si l'on comprend la variation des charges à caractère général incluant entre autres la fourniture des fluides (+5%), ainsi que l'augmentation des charges de frais de personnel (+5,17%). Le poste 'autres charges de gestion courante' subit une augmentation de 9,5% due pour partie à l'augmentation de la dotation au CCAS (+110.000€) et dans un degré moindre à l'externalisation (cloud) des données informatiques (+20.000€). Enfin le virement à la section d'investissement a augmenté de 925.000€ (+59,65%) ce qui contrebalance en dépenses le formidable résultat excédentaire de 2023 d'un montant de 3.069.331,46€. Résultat incluant pour 2023 le produit de l'augmentation de la taxe foncière de 2% soit environ 300.000€.

Il eu été judicieux de réduire de 2 points la taxe foncière pour rendre aux citoyens susteronais le trop-perçu à travers l'impact foncier 2023. Nous ne voterons pas pour le budget principal et nous abstiendrons sur les budgets en eau et assainissement et nous voterons les autres budgets ».

b) Budget Primitif 2024 - Principal. Rapporteur : Jean-Pierre TEMPLIER

Après examen la Commission des Finances a émis un avis favorable au projet de budget primitif 2024 du budget PRINCIPAL présenté comme suit et mis aux voix, par chapitres à la section de fonctionnement, et par chapitres ou opérations à la section d'investissement

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 19.783.166,55€

Recettes : 19.783.166,55€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 11.269.443,13€

Recettes : 11.269.443,13€

Total des dépenses : 31.052.609,68€

Total des recettes : 31.052.609,68€

Les dépenses de fonctionnement : Les dépenses réelles sont en augmentation 781.372€ soit 5,12%. Les charges à caractères générales augmentent de 196.420€ (+5,9%) pour un total prévisionnel de 4 millions d'euros (Du fait de la hausse du coût de l'énergie). Les charges de personnel augmentent de 484.000€ (+5,17%) pour une prévision à 9,8 millions d'euros. La progression des autres charges de gestion courantes + 142.000€ (+9,50%) s'explique en partie par la revalorisation de la subvention du CCAS et par le transfert des charges exceptionnelles avec le passage en M57. Les autres dépenses réelles sont en baisse la commune étant toujours en attente de la notification du FPIC.

Les recettes de fonctionnement : La section de fonctionnement est équilibrée à 19.783.000€ (+ 9,28%) financé par les recettes suivantes : Les produits des services et du Domaine pour 1.211.000€ (+11%) ; Les impôts et taxes pour 11.995.000€ (+0,41%) ; Les dotations de l'État et participations diverses stagnent à 3.437.000€.

Les dépenses d'investissements : L'équilibre s'établit à 11.269.000€. Le remboursement du capital des emprunts pour 1.322.000€ (-7,26%). Les opérations d'ordre pour 150.000€. Les Travaux pour 9.797.000€ répartis en 1.721.000€ de crédit reporté et 8.076.000€ de crédit nouveau.

Les recettes d'investissements : Les dotations, fonds divers et réserves pour 6.000.000€. Les subventions d'investissements pour 3.056.000€ avec un report de 1.304.000€. Les emprunts pour 2.500.000€ dont 1.300.000€ de l'emprunt de 2023 qui n'était pas réalisé et l'emprunt prévu pour 2024 d'1.200.000€.

Remboursement financier par la CCSB pour 29.000€ ; Cession pour 434.000€ et Opérations d'ordre pour 1.264.000€ et l'autofinancement pour 2.475.000€.

Les principaux investissements (tout budgets consolidés)

Quartiers Voirie (13,4%) : 1 865 695 €

Économie, Tourisme, Emploi (3,6%) : 505 544 €

Éducation Jeunesse et Sport (12,5%) : 1 746 801 €

Logements (6,4%) : 894 090 €

Environnement (30,2%) : 4 212 682 €

Patrimoine et Culture (15,1%) : 2 112 465 €

Équipement (5,1%) : 717 146 €

Sécurité (8,2%) : 1 138 483 €

Divers (5,5%) : 763 784 €

Totaux (100%) : 13 956 690 €

Les gros Chantiers sont le Nouvel Alcazar (pour 2MC), le Traitement des rejets de l'Abattoir (2MC), le Réfectoire du Thor (1,1MC) et la Caserne des pompiers (1,1MC).

L'Effort d'équipement Exceptionnel au Budget principal 2024 représente 1003€ par habitant (hors RAR). La moyenne nationale pour les communes de moins de 10 000 habitants est de 363€ par habitant et la moyenne nationale pour les communes de moins de 40 000 habitants est de 345€. Le montant est de 9.796.696€ (dont 8.1M€ nouveaux (hors RAR)). En 2024, l'effort d'équipement est historique et lance sur les trois prochaines années le programmes d'investissement décidés par AP-CP (Autorisations de Programme) avec un engagement pluriannuel d'un montant de 11,5 M€ d'ici fin 2026.

La répartition des sources de financements des investissements : 50% en Autofinancement, 23% en Subventions et 27% en EMPRUNTS.

Il y a 1.211.055€ de subventions par an en moyenne depuis 2020 (+26% entre 2014 et 2019). Depuis 2020, la part de l'autofinancement a reculé de -3 points (53% de 2014 à 2019), la part de l'emprunt a aussi reculé de -3 points (50% de 2014 à 2019) alors que la part des subventions s'est considérablement accrue +6 points (17% de 2014 à 2019).

Les premières estimations permettent d'envisager d'ici deux ans un niveau de subventions au-delà des 25%.

Il y a lieu d'APPROUVER le Budget Primitif 2024 du budget PRINCIPAL.

Accord du Conseil municipal par 24 Voix POUR et 4 CONTRE (CLEMENT JL., JAFFRE S., FERAUD S. et SEBANI S.)

c) Budget Primitif 2024 - Eau

Rapporteur : Jean-Pierre TEMPLIER

Après examen la Commission des Finances a émis un avis favorable au projet de budget primitif 2024 du budget EAU présenté comme suit et mis aux voix, par chapitres à la section de fonctionnement, et par chapitres ou opérations à la section d'investissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 1.340.533,66€

Recettes : 1.340.533,66€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 1.175.576,75€

Recettes : 1.175.576,75€

Total des dépenses : 2.516.110,41€

Total des recettes : 2.516.110,41€

En FONCTIONNEMENT, les dépenses progressent à 743.000€ (+63.000€ soit 9,29%). Alors que les recettes augmentent de plus de 974.000€ (+2,95%) permettant ainsi de financer les amortissements et l'autofinancement de 235.000€.

En INVESTISSEMENT, le remboursement du capital des emprunts est de 44.000€ et les travaux s'établissent à 1.071.000€. Le renouvellement de réseaux, matériels financés par 63.500€ de subventions.

Il y a lieu d'APPROUVER le Budget Primitif 2024 du budget EAU.

Accord du Conseil municipal par 24 Voix POUR et 4 ABSTENTION (CLEMENT JL., JAFFRE S., FERAUD S., et SEBANI S.)

Suite du procès-verbal dans la prochaine édition.

ARTISAN SISTERONNAIS

Travaux de peinture, parquet et aménagement de cuisines, amélioration de l'habitat.

Travail soigné.

Depuis 25 ans à votre service.

Tél. : 06 15 44 65 37.



INFORMATION RELATIVE

AUX MARCHÉS PUBLICS

L'intégralité des avis d'appel public à la concurrence, relatifs à des marchés publics, est librement accessible sur le site de la ville de Sisteron www.sisteron.e-marchespublics.com

Annonces légales

Ordre : Tribune Côte d'Azur

CABINET TARTANSON

Avocats au Barreau

des Alpes de Haute-Provence

11 Avenue Joseph Reinach

04990 DIGNE-LES-BAINS CEDEX

Tél. : 04.92.31.30.46

KIEFFER - MONASSE & ASSOCIES

Avocats au Barreau de Grasse

15 avenue Robert Soleau

06600 ANTIBES

Tél. : 04.93.34.88.40 - 04.93.34.40.90

Adresses électronique et site

f.kieffer@allexavocats.fr

n.monasse@allexavocats.fr

Site : www.kieffer-monasse.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES STUDIO

DE 16M² dans une station de ski à

LA FOUX D'ALLOS Résidence 'Le Schuss V'

Bat 1B2, route de Labrau.

Adjudication le jeudi 4 juillet 2024 à 9h au Tribunal

Judiciaire de DIGNE-LES-BAINS

MISE A PRIX : 10.000 euros

Consultation du cahier des conditions de vente au

Greffe du Tribunal Judiciaire de DIGNE-LES-BAINS

où il a été déposé le 15/02/2024 n°24/09,

Ou au Cabinet KIEFFER-MONASSE & ASSOCIES

www.kieffer-monasse.com/ Ou au Cabinet TARTAN-

SON et sur le site Internet www.avoventes.fr

CONSIGNATION OBLIGATOIRE

POUR ENCHERIR

Visites : Lundi 17 juin 2024 de 10h à 11h et le vendredi

21 juin 2024 de 10h à 11h.

Ordre : Jean-Patrick DUBOIS

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : Le Cédratier Editions

Forme : SASU

Capital social : 200€

Siège social : 141, route de Volonne Ld Bane 04200 SIS-

TERON

N° 838 724 672 RCS Manosque

Aux termes d'une décision du 30/03/2024, l'associé

unique a décidé la dissolution anticipée de la société à

compter du 30/03/2024.

Mr Jean-Patrick DUBOIS, demeurant 141, route de

Volonne Ld Bane 04200 SISTERON, a été nommé li-

quidateur et il lui a été conféré les pouvoirs les plus

étendus afin de régler la situation juridique de l'entre-

prise, par ailleurs sans aucune activité. Le siège de la

liquidation est l'adresse du siège social, où doit être en-

voyée la correspondance s'il y a lieu.

Pour avis, Le Président.

Service de Presse En Ligne

www.sisteronjournal.com/

rubrique annonces légales

Ordre : Medialex 7366988801

Objet : CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Précision : CAVEZZA

Parution Internet : Lundi 27 mai 2024.

TRACS : première journée Sport & Santé à la Citadelle de Sisteron !



Lundi 20 mai, la jeune et dynamique association sportive Trail Running Athlétique Club Sisteronais (TRACS), en partenariat avec Art Théâtre Monuments (ATM), inaugurait pour le plus grand plaisir des visiteurs (mais aussi des chèvres présentes sur le site), sa première journée 'Sport-Santé' à la Citadelle de Sisteron. Répartis entre la poudrière, bâtie par Vauban, le théâtre de Verdure et les sentiers de la forteresse, les participants, encadrés par quatre entraîneurs formés et diplômés et des bénévoles, pouvaient s'initier à différentes activités : « Nous sommes conseillés par des professionnels de santé (médecins, masseurs-kinésithérapeutes, ostéopathes, diététiciennes, etc.). L'objectif est de proposer des ateliers qui répondent aux besoins du territoire sisteronais en favorisant les liens sociaux. Les thématiques que nous développons sont le renforcement musculaire, l'endurance et le système cardio-respiratoire » devait indiquer Arnaud Lesprillier, président et coordinateur pédagogique au Tracs.

Stretching, Fit and Run et marche nordique

La journée consistait en une matinée découverte avec des sessions de 20 minutes pour essayer le Stretching, le Fit and Run

et la marche nordique, et un après-midi d'approfondissement avec des sessions de 50 minutes pour ces mêmes activités. Le Stretching est une discipline douce, alliant respiration et étirements. Le Fit and Run combine la musculation et la course à pied pour les personnes qui veulent se mettre, ou se remettre à courir après un événement comme une grossesse ou un problème de santé. Il prend la forme de sessions de courses en groupes avec des distances courtes allant de 100m jusqu'à 400m. Quant à la marche nordique, elle s'exerce de deux manières différentes : version classique où les participants déambulent avec des bâtons de renforcement musculaire et déambulations avec les bâtons accompagnés de musique : « Aujourd'hui nous avons la chance de profiter de ce cadre magnifique. Habituellement nous nous réunissons au stade Pierre Lanza où nous avons notre local. Mais nous nous déplaçons aussi au Collet, sur le Val gelé, au plan d'eau des Marres et même à Entrepierres » déclare Arnaud Lesprillier. Il est à noter que le 'Sport-Santé' et le 'Sport adapté' sont deux choses complémentaires mais différentes : « Nous venons d'être labélisés Fédération Française du Handicap (FFH) et nous allons ouvrir d'ici septembre une section de Sport adapté pour les personnes en situation de handicap. » Le club organise une course à pied pour le mois d'octobre et ambitionne de la rendre inclusive.

Par ailleurs, l'association Tracs organise le 15 juin prochain la fête de l'athlétisme, un événement de grande envergure qui se tiendra aussi à la Citadelle.

Renseignements auprès d'Arnaud Lesprillier : 06 86 25 68 75.

Chloé Vialaret

vialarechloe@gmail.com

Les JO et Jeux Paralympiques

Instruments indéniables de Soft Power

Célébrés pour la première fois en 1896 à Athènes, les Jeux Olympiques de l'ère moderne, portés par le célèbre baron Pierre de Coubertin, reviennent pour leur 30e olympiade cet été à Paris. Événement sportif mondial permettant de rassembler les populations et de partager des moments de liesse inoubliables, les JO sont également un puissant instrument de 'Soft Power' (outil permettant aux États d'influencer les relations internationales en leur faveur). C'est l'une des caractéristiques mises en relief par Stéphane Kronenberger, historien ingénieur d'études au laboratoire Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale – Méditerranée (TELEMME) à Aix-Marseille Université, lors de sa conférence sur l'Histoire des JO réalisée en partenariat avec le programme Histoire, Sport et Citoyenneté, financé par la CASDEN Banque Populaire, conférence qui s'est déroulée le samedi 18 mai à l'auditorium Louis Jullien. On notait la présence de Daniel Spagnou, maire, de Léa Payan déléguée adjointe à la Culture, d'André Maurel, sisteronais porteur de la Flamme Olympique et une vingtaine de personnes.

Olympiades rythmées par les guerres et faits de société

En une heure, le public a pu se rendre compte du témoignage historique qu'offrent les JO et de l'influence qu'a la vie politique sur ce concours officiellement apolitique. Le conférencier a articulé sa présentation en reprenant les grandes phases décrites par le programme : la naissance de l'olympisme moderne (1895-1916), le temps des nationalismes (1917-1944), celui de la Guerre froide et des décolonisations (1945-1968), l'avènement d'un monde multipolaire (1969-1996), et un nouveau siècle olympique, en agrémentant par des histoires extraordinaires de personnages connus et in-

connus qui ont aidé à façonner les JO au fil des décennies. Nous apprenons par exemple que les 'vrais' premiers JO sont en 1912 à Stockholm : « Ils ne sont pas dans une exposition universelle, ont une affiche officielle et les 5 continents sont présents. » Le Village Olympique apparaît en 1924 à Paris et la Flamme Olympique en 1928 à Amsterdam. En 1948, Ludwig Guttmann, neurologue juif allemand, a créé un mouvement international paralympique en parallèle. Il faudra attendre les Jeux de 1960 à Rome pour que les Jeux Paralympiques soient créés, et ceux de 1984 à Los Angeles pour voir Neri Fairhall, archère néo-zélandaise, réussir l'exploit d'être la première athlète paralympique à se qualifier aux JO des personnes valides. Aujourd'hui, d'autres objectifs sont à atteindre, dont la parité homme/femme : « Paris 2024 semble bien engagé en ce domaine » souligne l'historien qui invite le public à regarder l'exposition complète sur le site internet : casdenhistoiresport.fr/

Chloé Vialaret



DANS VOTRE AGENDA

Peipin : Bien-être animal

Samedi 1er juin (10h-18h)

1er forum Santé animale devant Top Animal de 10h à 18h. Stands d'information, animations, démonstrations, tombola, etc. Entrée libre.

Peyruis : Fête du Printemps

Samedi 1er et dimanche 2 juin

Concerts, Show Time, Dr No, caisses à savons, fête foraine. Accès libre.

Rendez-vous aux jardins à Peipin

Samedi 1er et dimanche 2 juin

21e édition organisée par le Ministère de la Culture sur le thème des 'Cinq sens'. Samedi à la chapelle à 17h, conférence sur le changement climatique. Dimanche à l'ancien château de 14h à 18h, voyage à travers nos cinq sens dans un jardin chargé d'histoire. Entrée libre.

Ribiers : concert chorale

Dimanche 2 juin (15h)

Spectacle de fin d'année de 2 chorales misonnaises 'De Si De La' et 'Les Enchanteurs' à la salle de la Toscane. Gratuit.

Sisteron : balade provençale

Mardi 4 juin (9h30)

Entre marnes et champs de lavande, le cycle de l'olive et la vie de Paul Arène.

Sisteron : Cérémonie patriotique

Jeudi 6 juin (11h)

80e anniversaire des débarquements et de la Libération au Monument de la Résistance, cours Melchior Donnet. À l'issue de la cérémonie, vernissage d'une exposition dédiée au Général de Gaulle.

Sisteron : Concert du Prim'Ose

Vendredi 7 juin (19h)

Pop, folk, variétés internationales avec Calice.

AGENDA SPORTIF

SFC FOOTBALL : Samedi 1er juin

U13 D1 (13h) : à Gap.

U13 D2 (14h) : SFC - Dauphin.

COS RUGBY : Samedi 1er juin

M14 (14h) : COS - Ste Victoire.

U16 R2 (14h30) : Ras/COS - Gardanne.

GROSSE BOULE SISTERONAISE

Samedi 1er et dimanche 2 juin

Challenges de la Ville et Daniel Spagnou à l'Esplanade et parkings du Tennis Club des Marres.

SPORT MÉCANIQUE À LARAGNE

Jusqu'au dimanche 2 juin

25e Rallye National du Laragnais place des Aires. Un Rallye automobile avec des spéciales mythiques sur les routes sinueuses. Accès libre.

Peyruis : 2e descente de caisses à savon

Dimanche 2 juin (10h-18h)

Un parcours assez technique et exigeant d'une longueur de 500m dans les rues de Peyruis.

Château-Arnoux : Sunset Paddle

Mardi 4 juin (19h-21h)

Balade accompagnée au départ de la base Durance nautique. Pour s'initier à la pratique du Paddle. Payant : 06 81 32 72 76.

Sisteron : journée du Sport Adapté

Jeudi 6 juin (journée)

Rendez-vous à l'Esplanade et parkings du Tennis Club des Marres.

Sisteron : Fête du Skate

Vendredi 7 juin (journée)

'Go skateboarding day' au skate park du plan d'eau des Marres. Accès libre.

De jeunes collégiens ont trié les Bouchons d'amour



L'association 'Les Bouchons d'amour' récupère les bouchons plastiques, dont la vente permet de les recycler en mobilier urbain ou de financer du matériel pour handicapés. Il y a quelques jours, ce sont 16 jeunes collégiens de 6e à La Motte-du-Caire qui ont débarqué en bus au siège de l'association, situé à Mison, pour aider les bénévoles durant toute une matinée, dont Louis Ranchon, président de l'association, Pierre Bergonzi, vice-président, mais aussi Antoine Poletti, leur enseignant référent, Yannick Plouzen, directeur du collège et Bruno Malgat, adjoint à Mison chargé de l'environnement et du patrimoine. Ensemble, ils ont trié plus de 100 kg de bouchons. Couvant tout ce petit monde des yeux, Robert Gay, maire de Mison, vice-président du Conseil départemental et membre du Conseil d'administration du collège, ne perdait pas une miette du travail réalisé par ces élèves : « *Je suis ravi d'accueillir ces enfants aux Bouchons d'amour qui est une très belle association. Mais cette journée va se poursuivre avec une visite au lac de Mison. Puis les jeunes écouteront des explications sur le compostage avec la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch.* »

Journée solidarité et environnement

Le matin pour ces jeunes, la journée ne faisait que commencer. Tri aux Bouchons d'amour, puis repas en commun. L'après-midi était consacrée à une visite au lac de Mison pour découvrir le beau travail réalisé par la commune depuis une dizaine d'années pour aménager et

protéger cet Espace naturel sensible, dont la faune, la flore et le milieu aquatique sont exceptionnels. Une belle journée sous le signe de l'environnement mais aussi de la solidarité avec les Bouchons d'amour : « *Ce déplacement a pu se faire grâce à une subvention du rectorat qui a payé le transport des élèves* » soulignait Yannick Plouzen.

Un des jeunes élèves nous disait son plaisir d'être ici : « *Je m'appelle Mirko, j'ai 11 ans et j'habite Clamensane. Ça me plaît, c'est trop bien. On nous a expliqué au collège, que les bouchons deviennent des poubelles et l'argent reversé sert aux personnes handicapées. Au collège, on a ce qu'il faut pour déposer des bouchons, et j'en mets régulièrement* ». Et les enfants ont eu la joie de recevoir la coupe du meilleur collège collecteur de Bouchons d'amour des mains de Louis Ranchon, président des Bouchons d'amour, et de Pierre Bergonzi, son vice-président.

Jean-Marie Delmaëre
jm.delmaere@gmail.com

SERVICES DE PORTAGE

Sisteron - Peipin - Aubignosc

Maison de la Presse (Sisteron)
Tél. : 04 92 61 12 01

Tous les autres secteurs

La Poste (centre de tri - Sisteron)

ABONNEMENT 1 AN : 46€

(DISTRIBUTION COMPRISE*)

*Pour l'étranger et France d'outre-mer : Frais d'expédition en sus (suivant tarif postal en vigueur.)

NOM : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

@ mail : _____

Tél. : _____ Port. : _____

JE PRÉFÈRE LE FORMAT PDF UNIQUEMENT

PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ORDRE DE : Sisteron Journal
ADRESSE : 123, chemin de la Haute Chaumiane 04200 SISTERON

PAR MANDAT SEPA : 42€

Scannez le Qr-Code pour télécharger le document SEPA



SUD EST MÉDICAL

Matériel médical - Orthopédie
Bien-être - Confort



VENTE - LOCATION
LIVRAISON À DOMICILE

04 92 62 66 50

2 avenue du Stade
04200 Sisteron



Certifié ISO 9001

SISTERON JOURNAL DEPUIS 1883

Il y a 100 ans à Sisteron !

1er septembre 1883 - Apparition du journal sous le nom : "Le Petit Alpin".
27 juin 1885 - "Le Petit Alpin" numéro 58 : dernière édition !
22 août 1885 - Premier numéro du "Sisteron Journal".
8 août 1914 - 1re Guerre Mondiale, le journal est en berne !
10 mai 1919 - Le Sisteron Journal fait son retour.
16 septembre 1939 - 2e Guerre Mondiale : la diffusion est encore stoppée !
12 janvier 1946 - L'hebdomadaire sisteronais reprend du service.

EXTRAITS DU SISTERON JOURNAL N°2805 Samedi 31 mai 1924

Respectez les objets funéraires. - Nous savons tous que les tombes sont choses sacrées, nous savons aussi que les fleurs et les objets funéraires qui les ornent le sont également et que toucher à ces ornements c'est accomplir un acte de vandalisme. Nous connaissons une plainte qui a été portée contre une personne connue qui, au cimetière, s'est permise de voler un vase en bronze qui était sur la tombe de la famille F.R. La plainte déposée à la police pourra être arrêtée si la personne que l'on connaît fort bien, nous le répétons, va, dans le plus court délai, remettre à sa place le vase volé.

Un peu de pudeur s.v.p. - Nous voilà à la belle saison, celle qui nous apporte le parfum des fleurs et des tinettes jetées nuitamment à la rue. Jeudi soir vers 8h30 une main fine, une main de fée sans doute, a clandestinement vidé son broc au moment où la rue Droite était très movimentée. C'est là un manque de pudeur, c'est encore un acte de malpropreté méchant qui vaut à son auteur un procès-verbal bien tassé. Nous donnons avis à la personne fautive, que l'on connaît très bien, qu'à la prochaine récidive le brigadier de police ira lui présenter ses hommages dans toutes les règles de l'art. Et dire qu'il y a des gens qui sont ennemis de la construction des égouts.

Conseil Général. - Le Conseil général des Basses-Alpes s'est réuni lundi à 15 heures sous la présidence de M. André Honnorat, sénateur ; vingt conseillers sont présents ; absents et excusés MM. Gastinel, Maurel, Mouraire, Reynaud, Paul, Séné. M. Honnorat souhaite la bienvenue à M. Jourdan, récemment élu en remplacement de M. Thélène, décédé. M. Jourdan remplacera M. Thélène à la Commission. Le Conseil considérant que l'organisation de la maternité de Digne répond à tous les besoins, rejette le vœu du docteur Agnély tendant à la création d'une trentaine de nouveaux lits pour permettre aux mères qui viennent y faire leurs couches, d'y séjourner pendant 6 mois et d'y nourrir leur enfant au sein. M. Robert demande l'annulation du crédit de 300.000 francs voté à la dernière session pour le canal de Ventavon et une subvention de 150.000 francs pour le canal de Manosque. Il développe ces deux propositions qui donnent lieu à discussion et SONT FINALEMENT REJETÉES. Les vœux suivants ont été adoptés : 1. Que le fort de Sisteron soit classé comme monument historique - 2. Que le lapin ne soit plus considéré comme un animal nuisible - 3. Que les opérations de classement des chevaux, voitures et véhicules soient supprimées. Le rapport sur la situation des lignes téléphoniques est adopté. Un grand nombre de projets vicinaux sont discutés et approuvés en fin de séance.

SISTERON JOURNAL VAL DE DURANCE

Journal hebdomadaire inscrit à la Commission Paritaire des Publications
et Agences de Presse sous le numéro : **0525 I 87763**

PROPRIÉTAIRE, DIRECTEUR DE PUBLICATION ET ÉDITEUR : Patrice Vernet
IMPRESSION : Imprimerie Nouvelle - Sisteron (1.200 ex)

DISTRIBUTION FRANCE ET ÉTRANGER : Services Postaux

DISTRIBUTION SISTERON, PEIPIN ET AUBIGNOSC : Maison Presse - Sisteron : 04 92 61 12 01

ANNONCES LÉGALES DÉPARTEMENT ALPES DE HAUTE PROVENCE ET SPEL : Tarif selon décrets officiels

PUBLICITÉ ET PETITE ANNONCE : 10€ HT pour 1 publication (30€ HT pour 4)

TÉL : 06 62 26 24 38 /EMAIL : contact@sisteronjournal.com